

J.A. 2067 Chaumont

M. Henri FURRER

Grand Chaumont

2067 CHAUMONT

**JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ D'INTÉRÊT PUBLIC
DE CHAUMONT**

Paraissant 4 fois par an

1^{er} trimestre 1983

N° 19

Calendrier des manifestations à Chaumont

- 27 mars Reprise du championnat de football contre le FC Colombier (4^e ligue) à Chaumont.
- 1 au 4 avril Sortie du FC Chaumont, en car, en Provence, invité par le FC Asprière.
- 29 avril Assemblée générale du Ski-Club à 20 heures, à l'Auberge du Vieux-Bois à Chaumont.



Vendredi 22 avril à 20 h. 15
Chapelle de Chaumont

Expédition au Tirich Mir

Sommet pakistanais de 7700 m.

Conférence illustrée de nombreuses diapositives, donnée par Pierre Galland et Daniel Chevallier (Yéti). Soirée organisée par la SIP.

Entrée libre.

BAZAR BERNARD CHAUMONT

Se recommande à vous – ouvert le dimanche

Tél. 33 37 40



Hommage à Alex Billeter

C'est avec une grande émotion que les nombreux amis chaumonniers d'Alex Billeter ont appris sa disparition.

Il aimait particulièrement notre coin de pays et appréciait d'y avoir un pied-à-terre « aux Trois Cheminées » avec son ami M. Gaston Gaschen.

Courtois, simple et gai, il a été très largement accueilli par notre population. Avec l'Ardèche, Chaumont l'a maintes fois inspiré.

Dans ses dessins et tableaux, on retrouve cette joie de vivre, ce respect de la nature et la légèreté de ces personnages qui rappellent les amoureux de Peynet.

Et voilà qu'au moment de pouvoir se consacrer à ses passe-temps favoris, la maladie l'en prive.

En qualité de Directeur de l'ADEN, il a bien voulu accepter dès 1971, de faire partie de notre comité. Nous avons souvent profité de ses nombreux et judicieux conseils. Quels souvenirs des moments où il nous présentait à notre assemblée de 1973 ses fameux croquis sur Chaumont qu'il accompagnait de commentaires aussi fins que l'étaient ses dessins. Quels moments agréables que ceux passés lors de notre fête du 1^{er} août 1975, à laquelle a participé la fanfare des apprentis B.B.C. de Baden qu'il avait eu l'amabilité de nous proposer!

Toujours présent lorsque nous le sollicitons, combien de dessins n'a-t-il pas faits pour de nombreuses sociétés neuchâteloises. Quelle réussite, son croquis de la course Chaumont-Chasseral-Chaumont, les dessins illustrant notre prospectus des *Sentiers pédestres* et *Pistes de ski de fond* et l'en-tête de notre présent journal pour ne citer que quelques exemples concernant Chaumont.

C'est lors de la parution du *cachet touristique* créé à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle poste de Chaumont, en juin 1981, qu'il nous a le plus émerveillé. Précision et finesse caractérisent l'ensemble de ce cachet destiné encore longtemps à parcourir le monde.

Réunir sur une si petite surface, le funiculaire, la tour, des enfants en course d'école, nos sapins, le lac et les montagnes; une véritable gageure qui nous rappellera longtemps le brillant ambassadeur qu'Alex Billeter a été pour notre région.

C'est avec émotion que nous présentons à son épouse, ses enfants et sa famille notre vive sympathie.

André Ratzé

Brèves nouvelles

- Nous avons appris avec tristesse le décès de Monsieur Robert Cornu; nous présentons à son épouse et à sa famille nos messages d'amitié.
- Dimanche 8 mai, à l'occasion de la Fête des Mères, Christine Perriard, Luc Béguin, Blaise-Alain Junod, Jean-Laurent Junod et Gilbert Pierrehumbert confirmeront à Chaumont lors du culte de 11 heures. Nous souhaitons à ces jeunes gens et leurs familles une heureuse journée.
- Horreur le 19 décembre dernier: un gros tracteur gisait les quatre roues en l'air en contre-bas de la route: plus de peur que de mal pour Eric Schertenlieb père qui a eu beaucoup de chance lors de cet accident.
- La Ville de Neuchâtel enlèvera le vieux papier (correctement ficelé) les 6 juin et 26 septembre prochains.

Chaumont, quel avenir ?

Ces prochaines années, notre région connaîtra probablement un certain développement, puisque plusieurs projets sont à l'étude ou proches de la réalisation.

Conscient que l'aspect de Chaumont évoluera, le comité de la SIP a décidé de solliciter les avis de différentes personnes et de leur demander comment elles voyaient l'avenir de cette région. Dans les numéros d'été et d'automne du *Chaumonnier*, les points de vue de celles qui auront accepté de participer à notre enquête seront publiés et les membres de la SIP pourront se faire une idée de la divergence (ou de la convergence, qui sait ?) des avis.

La question de l'avenir de Chaumont et de son futur développement sera débattu lors de l'assemblée générale d'automne et chaque membre pourra, à cette occasion, dire ce qu'il en pense et faire d'éventuelles propositions.

Toutefois, le comité espère vivement connaître l'opinion des membres de la société et, si des personnes sont particulièrement sensibilisées à ce problème et prêtes à émettre un avis par écrit, les colonnes du *Chaumonnier* leur sont largement ouvertes (dans la mesure de la place disponible). Il suffit de faire parvenir un texte au comité, rapidement si possible.

Pour clore cette enquête, ces points de vue seront réunis en un dossier qui résumera les idées et propositions discutées. Il sera remis aux autorités des communes concernées dans l'espoir qu'au moment où elles seront appelées à prendre des décisions, elles se souviendront des démarches entreprises et des vœux émis par notre région.

Les options de la Ville sur le Pré Jeanjaquet

Dans le cadre de l'étude que notre société lance sur l'avenir de Chaumont, nous avons rencontré M. R. Allemann, conseiller communal de Neuchâtel et directeur des Travaux publics. A cette occasion nous nous sommes entretenus des objectifs que s'est fixés la Ville à propos des zones de constructions basses de Chaumont et en particulier du Pré Jeanjaquet qui lui appartient. Cette discussion nous paraît un intéressant départ aux réflexions que nous aurons à faire durant cette année.

Tout d'abord il faut préciser que la Ville n'est propriétaire, dans les zones à bâtir, que du Pré Jeanjaquet, du terrain de football et de la zone verte qui entoure la poste. Tous les autres terrains sont du domaine privé. La Ville a décidé d'équiper des infrastructures nécessaires la zone construisible du Petit-Chaumont; il n'y a par contre aucune volonté d'en faire autant de celle du Grand-Chaumont.

En acquérant voilà plusieurs années le Pré Jeanjaquet, la Ville voulait disposer d'un terrain important, apte à la construction,

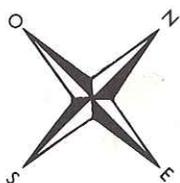
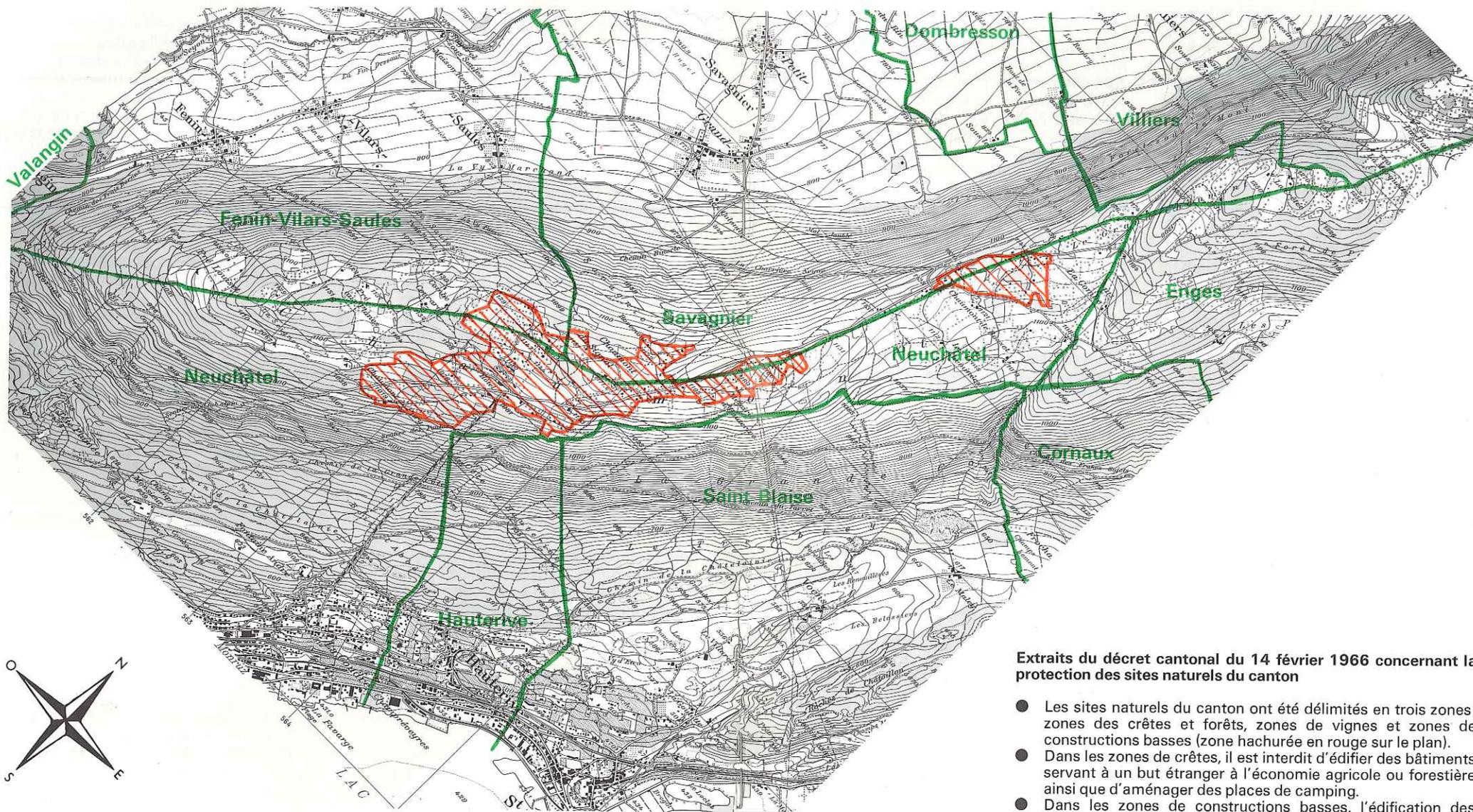
et surtout éviter que le développement de Chaumont dans cette zone essentielle lui échappe.

Dans un premier temps elle s'est approchée du Conseil d'Etat afin de définir les options à prendre pour aménager cette parcelle. Il faut préciser, en effet, que les autorités cantonales sont seules habilitées à autoriser la construction dans les zones du décret cantonal. Les points suivants ont été retenus:

- pas de développement touristique à tout prix (style station valaisanne !);
- conservation dans la mesure du possible du cadre existant;
- création de résidences permanentes et non secondaires.

Par ailleurs, la Ville justifie son intention de construire ce Pré par les arguments suivants:

- Le Conseil général a donné l'autorisation d'acquérir le Pré Jeanjaquet dans le but d'y édifier des constructions.
- Il existe sur la commune de Neuchâtel une pénurie de logements; des habitants fuient dans les communes avois-



Zone de constructions basses
dans le décret cantonal du
14.2.1966

— Limites de communes

Plan de Chaumont

Extraits du décret cantonal du 14 février 1966 concernant la protection des sites naturels du canton

- Les sites naturels du canton ont été délimités en trois zones: zones des crêtes et forêts, zones de vignes et zones de constructions basses (zone hachurée en rouge sur le plan).
- Dans les zones de crêtes, il est interdit d'édifier des bâtiments servant à un but étranger à l'économie agricole ou forestière ainsi que d'aménager des places de camping.
- Dans les zones de constructions basses, l'édification des bâtiments est soumise aux conditions suivantes:
Hauteur maximale des bâtiments au faite: 7,5 m.
Surface maximale au sol des bâtiments: 100 m².
Taux maximal d'occupation par rapport à la parcelle: 20%.
En outre il est interdit d'édifier un bâtiment à moins de trente mètres de la forêt.
L'Etat peut déroger aux dispositions pour l'édification de bâtiments destinés à des fins sportives ou touristiques.
- Dans les zones des crêtes et des constructions basses, les forêts et les pâturages sont ouverts en tout temps au tourisme pédestre.

nantes plus calmes; en offrant des terrains à Chaumont, la Ville espère retenir des contribuables dont son équilibre dépend.

A l'heure actuelle deux études d'aménagement ont été menées parallèlement: la première consistait à déterminer ce qui pouvait être construit au maximum sur ce terrain; le résultat, sorte de *village nègre* (!) n'est absolument pas réaliste et sera écarté. La deuxième étude est basée sur les options prises au cours des discussions préalables avec le Conseil d'Etat; il en résulte un plan d'aménagement cellulaire comportant moins d'habitations mais préservant l'esthétisme de la région. C'est ce projet qui servira de base aux démarches qu'entreprendra la Ville au moment où elle décidera d'exploiter le Pré Jeanjaquet.

Pour la suite, le calendrier est encore très vague: le dossier doit, tout d'abord, être complété et discuté avec l'Etat. D'un autre côté la planification financière communale ne prévoit rien dans ce secteur pour l'instant.

Enfin ce projet dépendra des élections de 1984, car ce seront sur les élus de la

prochaine législature que reposeront les décisions.

Indépendamment du Pré Jeanjaquet, il faut remarquer que d'autres grandes parcelles appartenant au domaine privé se trouvent dans cette fameuse zone. Actuellement la Ville n'a aucun pouvoir sur d'éventuels projets de promoteurs. L'étude qu'elle a entreprise devrait servir de modèle aux initiatives privées et le Conseil d'Etat aurait une base comparative pour accorder des autorisations de construire.

Notons enfin que la Confédération a demandé aux cantons de mettre sur pied pour 1985 une loi cantonale sur l'aménagement du territoire. A cette occasion le décret cantonal sur les zones basses de construction pourrait également être complété afin d'éviter une anarchie dans la construction.

Nous remercions M. R. Allemann de nous avoir informés de façon si complète et détaillée sur les intentions actuelles de la Ville au sujet d'une zone qui intéresse particulièrement les Chaumonniers.

O. Attinger

F. Schurch, président du FC Chaumont a la parole

Dernièrement, nous avons rencontré le président du FC Chaumont et lui avons demandé de nous relater l'histoire de son club, afin de mieux le faire connaître au public. Fernand Schurch nous a aimablement reçu et il a répondu volontiers à nos questions.

Comment le FC Chaumont a-t-il vu le jour et pourquoi ?

Cela tient un peu du hasard et à l'envie de créer quelque chose. En 1976, un groupe de quelques Chaumonniers s'est inscrit pour un tournoi dans le bas du canton. A leur retour, ils étaient si fiers et contents que l'envie de créer un club à Chaumont les prit. J'avais moi-même une bonne expérience du football et je ne pus que les encourager. Les choses allèrent très rapidement et je pris la présidence de ce nouveau club.

Un club ne se fait pas si facilement, il faut une bonne structure de comité, un terrain,

du matériel, etc. Comment avez-vous pu acquérir tout cela ?

Au début, nous ne faisons pratiquement que des matches amicaux. J'eus la chance d'avoir au comité et parmi les nouveaux joueurs des garçons courageux et ambitieux. En quelques mois, nous avons réglé tous les problèmes administratifs avec l'ACNF et l'ASF. Nous devenions un nouveau club neuchâtelois. Le football amical n'intéressait pas beaucoup ceux qui avaient déjà fait du championnat. Il fallut rapidement s'inscrire en 4^e ligue.

D'autre part, il n'existait pas de terrain conforme à Chaumont ?

C'est exact, nous n'avions pas de terrain conforme et nous l'avons construit nous-mêmes. Dans un premier temps l'ACNF l'a accepté malgré ses dimensions trop petites. Plus tard, nous avons dû l'agrandir aux dimensions minimales de 45x90 m. Je tiens à rendre hommage à tous ceux qui

ont passé des heures infinies à creuser, pelleter, transporter la terre, etc. Je me demande où ces garçons ont trouvé la force et le courage. D'autre part, la commune de Neuchâtel et plusieurs entrepreneurs de la région ont été très larges avec nous (et surtout très patients pour être payés). Sans leur aide et leur compréhension, le FC Chaumont n'existerait pas.

Pouvez-vous nous donner quelques chiffres ?

Je n'ai plus ces chiffres en tête. Au total, nous avons remboursé environ Fr. 35 000.— pour les travaux. Nous devons encore Fr. 5000.— environ à un entrepreneur et nous espérons pouvoir effacer cette dette bientôt. D'autre part, nous avons touché quelques subsides et

différents dons. Sans la compréhension des personnes énumérées, ce terrain aurait coûté Fr. 100 000.— environ.

Quelles sont vos sources de revenus ?

Pour payer les taxes, le matériel et les frais divers, nous organisons toutes les années un match au loto, une fête d'été et parfois un marché aux puces. D'autre part, les joueurs paient des cotisations et nous avons bon nombre de membres passifs (malheureusement peu de Chaumonniers). Il y a encore d'autres moyens pour encaisser un peu d'argent, comme la vente d'autocollants, les dons des spectateurs, etc.

Suite au prochain numéro
Propos recueillis par P. Pfund

Les courses du Giron jurassien à Chaumont

Après bien des problèmes dus tout d'abord au manque de neige puis ensuite au peu de souplesse de quelques dirigeants, les championnats jurassiens de ski nordique se sont déroulés dans d'excellentes conditions à Chaumont les 12 et 19 février. A noter dans les courses

individuelles des juniors la médaille d'argent de Didier Faton et surtout la médaille d'or de l'équipe de relais du Ski-Club de Chaumont en catégorie OJ.

Jean-Luc Mathon, Yan Béguin, Luc Béguin et Thierry Terpend ont le sourire après leur victoire lors des relais OJ du Giron jurassien. (Photo P. Treuhardt)

